



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

Modification de la participation au capital social de la SOPAC

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200378

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000

**Règlementation Commerce Local
Transports**

Modification de la participation au capital social de la SOPAC

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Communauté d'Agglomération de Niort a pour compétence depuis le 1er Avril 2000 la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

En conséquence, la participation de la Ville de Niort au capital social de la Société d'Economie mixte SOPAC doit être transférée en partie à la Communauté d'Agglomération.

En effet, la ville conserve uniquement avec la SOPAC un contrat d'exploitation du stationnement payant sur voirie qui reste, conformément à la loi, une compétence communale.

La Ville de Niort détient actuellement 72 169 actions d'une valeur de 100 F, le capital social de la SOPAC étant d'un montant de 9 100 000 F.

Je vous propose de réduire la part de la Ville de Niort au capital social de la SOPAC à 12 000 actions, soit 1 200 000 F et de céder à la Communauté d'Agglomération 60 169 actions de 100 F soit 6 016 9000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession à la Communauté d'Agglomération de Niort de 60 169 actions d'une valeur de 100F,
- désigner Monsieur Gilles FRAPPIER en tant que représentant au Conseil de Surveillance de la SOPAC,
- autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à la cession des actions.

"M. Bernard BELLEC, Président du Conseil de surveillance de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat ni au vote".

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)